



UNION POUR LA NATION CONGOLAISE

« U.N.C »

Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 juin 2010

Le Président National

DECISION N° 0081 B /PN/UNC/2014 DU 30 MAY 2014
COMPLETANT LA DECISION N° 0068/PN/UNC/2014 DU 15 AVRIL 2014 ET
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT FEDERAL
DE L'UNC/ROYAUME BELGIQUE

Le Président National,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°01/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis Politiques ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°111/2010 du 19 juin 2010 du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité portant enregistrement d'un Parti Politique ;

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu le Procès-verbal de désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise, signé par les Membres fondateurs le 14 décembre 2010 ;

Vu la lettre n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/108/2011 du 28 février 2011 de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité prenant acte de la désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu la décision n° 004/PN/UNC/2011 du 26 mars 2011 portant organisation, composition et fonctionnement des organes de base de l'UNC ;

Revue la décision n° 0068/PN/UNC/2014 du 15 avril 2014 portant nomination d'un membre du Secrétariat Fédéral de l'UNC/Royaume de Belgique

Vu le procès verbal n° 001/SF/UNC-FED-BEL du 12 Mai 2014 nomination des membres du Secrétariat Fédéral de l'UNC/Royaume de Belgique ;

Vu la Décision n° 0078/PN/UNC/2014 du 19 Avril 2014 portant nomination des membres du Secrétariat Politique National de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

DECIDE

Article 1^{er} : Outre, Madame Nicole NTUMBA BWATSHIA, désignée Secrétaire Fédérale, sont nommés membres du Bureau de la Fédération de l'UNC/Belgique pour exercer les fonctions à l'égard de leurs noms, les personnes ci-dessus :

1. Monsieur Christian BUHENDWA : Premier Secrétaire Fédéral Adjoint chargé de l'Organisation, Implantation, suivi des organes et Bureau d'Études.
2. Monsieur Michel MOTO : Deuxième Secrétaire Fédéral Adjoint chargé de la Communication et Porte-Parole
3. Monsieur Dada BIMOZA : Trésorier
4. Monsieur Jackson MUTOMBO : Trésorier Adjoint

Article 2 : Sont nommés Chefs des Départements au sein de la Fédération de l'UNC/Belgique pour exercer les fonctions à l'égard de leurs noms, les personnes ci-dessus :

1. Monsieur Dadé NGOMA : Chargé des actions stratégiques
2. Monsieur Paolo William NGAKA : Chargé des questions énergétiques. *PN*

✓
C.

3. Monsieur Claude ZOLA : Chargé de la Mobilisation politique
4. Madame Nancy LETHY YOKA : Chargée de la Femme et Affaires sociales
5. Monsieur Abraham CHABO : Chargé des Relations avec les autres partis politiques
6. Monsieur Pitshou BATUAFE : Chargé des Mouvements associatifs, confessions religieuses et jeunesse

Article 3 : Sont nommés Chefs des Départements Adjoints au sein de la Fédération de l'UNC/Belgique pour exercer les fonctions à l'égard de leurs noms, les personnes ci-dessus :

1. Monsieur Hugo BORA : Chargé des Actions stratégiques
2. Monsieur Eric RAMAZANI : Chargé de la Mobilisation politique
3. Madame Betty MUTSHUTSHIE : Chargée de la Femme et Affaires Sociales
4. Monsieur Alexis MALULU : Chargé des Relations avec les autres partis politiques
5. Monsieur Gauthier LOUNDJA : Chargé des mouvements associatifs, confessions religieuses et jeunesse

Article 4 : Sont nommés Secrétaires Régionaux au sein de la Fédération de l'UNC/Belgique pour exercer les fonctions à l'égard de leurs noms, les personnes ci-dessus :

A. La Région de Bruxelles

1. Monsieur Guy LOKOTA : Secrétaire Régional
2. Monsieur Andes BWANGOMBO : Premier Secrétaire Régional Adjoint
3. Monsieur Antoine OSENGE : Deuxième Secrétaire Régional Adjoint



B. La Région de la Flandre

1. Madame Marie-Jeanne KILELE MANGWANDA : Secrétaire Régionale
2. Madame Yvette IRENGE : Première Secrétaire Régionale Adjointe
3. Monsieur Didier MBULU : Deuxième Secrétaire Régional Adjoint

C. La Région de la Wallonie

1. Monsieur Odon KABUIKA KALONJI : Secrétaire Régional
2. Monsieur Roger TSHISHIMBI : Premier Secrétaire Régional Adjoint
3. Monsieur NLEKA MBALA FOLOLY : Deuxième Secrétaire Régional Adjoint

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 6 : Le Secrétaire Général est chargé de notifier aux intéressés la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 04 MAY 2014

